



Devoir locataire entretien jardin

Par **julian45**, le **05/11/2009** à **13:07**

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier de mon agence immobiliere, je vous le copie textuellement:
" Votre propriétaire nous fait remarquer que le terrain du bien que vous louez n'est pas régulièrement entretenu en particulier en ce qui concerne les arbustes à tailler.

Nous vous rappelons donc que vous devez proceder à cet entretien et qu'il sera difficile de discipliner la pousse des arbustes si la taille n'est pas faite régulièrement."

Quels sont mes droits et mes devoirs sur le jardin sachant qu'il est tondu régulièrement et qu'il y a en effet quelques arbustes qui n'ont pas été taillé cet année.

Merci par avance
cordialement